

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2009

DELIBERATION N° 2009/03/203

OBJET : Contrat Régional - Approbation du plan de financement et de l'échéancier de réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

CONSIDERANT que les montants de chaque opération du plan de financement et de l'échéancier de réalisation approuvés par délibération en date du 18 décembre 2007 ont été affinés grâce aux derniers devis reçus,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier de réalisation tel que défini ci-dessous :

Plan de financement (exprimé en € HT)							
Opérations	Montant de l'opération	Montant des Travaux retenus (2)	Participation Département		Participation Région		Part restant à la charge de la commune
			Taux (3)	Montant de subvention sollicité (2)*(3)	Taux (4)	Montant de subvention sollicité (2)*(4)	
Rue de la Sablière	322 000	305 000.	25 %	76 250	45 %	137 250	108 500
Aménagement cœur de Ville (Guilbert, Eglise, Grange)	1 033 000	975 000	25 %	243 750	45 %	438 750	350 500
Gymnase des Tournelles	1 811 000	1 720 000	25 %	430 000	45 %	774 000	607 000
TOTAL	3 166 000	3 000 000		750 000		1 350 000	1 066 000

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

ECHEANCIER DE REALISATION
(exprimé en € HT du montant de l'opération)

OPERATIONS	2010	2011
Rue de la Sablière	322 000	
Aménagement cœur de Ville	537 000	496 000
Gymnase des Tournelles	814 950	996 050
Total	1 673 950	1 492 050

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 30-3-09
et de la publication le 27-3-09
Le Maire,

